

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 7 février 2022, à 20 :01 heures, sans public, par vidéoconférence, pour contrer la propagation du COVID-19.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse  
Sarah McAlden, conseillère  
Chantal St-Martin, conseillère  
Patrice Boislard, conseiller  
Chantal Nault, conseillère  
Jean-François Forget, conseiller  
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Dany Fournier, DG par intérim

**A- ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE (sans public et par vidéoconférence)**

La séance, par vidéoconférence, est ouverte par madame la mairesse Nathacha Tessier à 20 h 01 heures et monsieur Dany Fournier, directeur général par intérim, fait fonction de secrétaire.

Adopté.

**RÉSOLUTION 028.02.2022**

---

**B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Sur proposition de Patrice Boislard,  
Appuyé de Sarah McAlden,**

L'ordre du jour est adopté et l'item Varia demeure ouvert.

Adopté.

**RÉSOLUTION 029.02.2022**

---

**C- ADOPTION DES COMPTES**

**Sur proposition de Jean-François Forget,  
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour les bordereaux de dépenses, au 4 février 2022, au montant de de 1 013 789,76 \$ pour 2021, dont 975 000 \$ pour l'acquisition du bâtiment au 313-A , chemin Yamaska et de 219 466,46 \$ pour 2022.

Adopté.

**RÉSOLUTION 030.02.2022**

---

**D- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 17 ET 24 JANVIER 2022**

**Sur proposition de Chantal Nault,  
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter les procès-verbaux des 17 et 24 janvier 2022 tels que présentés.

Adopté.

#### **E- DÉPÔT DES PERMIS JANVIER 2022**

Le dépôt des informations concernant les permis et certificats pour JANVIER 2022 de l'officier en environnement et bâtiment est déposé.

#### **F- SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT**

Aucune question.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question écrite.

#### **1.1 RÉSOLUTION 031.02.2022**

---

##### **AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR UNE PARTIE DE LA ROUTE 239, ENTRE LE 8<sup>E</sup> ET 10<sup>E</sup> RANG**

**ATTENDU QUE** le régime général concernant la passation des contrats municipaux indique que la dépense égale ou supérieure au seuil de 105 700 \$ doit faire l'objet d'un appel d'offres public sur le système électronique d'appels d'offres et dans un journal;

**ATTENDU QUE** l'article 39 a) du règlement #600-18 relatif à la gestion contractuelle prévoit que le mode principal de sollicitation des contrats d'approvisionnement au-delà du seuil (S.A.P.) est par appel d'offres publics;

**Sur proposition de Patrice Boislard,  
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'autoriser, monsieur Éric Gélinas, directeur des travaux publics et hygiène du milieu, à procéder à un appel d'offres public afin de solliciter des soumissions pour des travaux de pavage sur une partie de la route 239, entre le 8<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> rang.

Adopté

#### **RÉSOLUTION 032.02.2022**

---

##### **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL-SOUS-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE-REDDITION DE COMPTES**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 58 056 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**Sur proposition de Patrice Boislard,  
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est unanimement résolu que la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté.

## **RÉSOLUTION 033.02.2022**

---

### **RÉSOLUTION D'EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE**

**ATTENDU QUE** le service de sécurité incendie a reçu la candidature de Alexandre Leclair, possédant les qualifications nécessaires au poste de pompier volontaire;

**ATTENDU QUE** le directeur d'incendie et le chef aux opérations recommandent de procéder à l'embauche du candidat;

**Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de procéder à l'embauche du candidat comme suit :

**QUE** M. Alexandre Leclair soit nommé pompier au sein de la brigade de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham;

**QUE** la période probatoire soit de 6 mois pour le candidat.

Adopté

## **RÉSOLUTION 034.02.2022**

---

### **AUTORISATION POUR L'ACQUISITION DE DEUX LANCES 1 POUCE ½ POUR LE NOUVEAU CAMION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham désire faire l'acquisition de deux lances 1 pouce ½ pour le nouveau camion incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) firmes ont été invitées à déposer une offre de prix et que deux (2) offres ont été reçues soit :

- L'Arsenal 1 760 \$/pour 2 lances
- Aéro-Feu 1 299.50 \$/pour 2 lances

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à l'analyse des offres déposées, le directeur incendie recommande l'adjudication du contrat à la firme Aéro-Feu;

**Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'octroyer le contrat pour l'achat de deux lances 1 pouce ½ pour le nouveau camion à la compagnie Aéro-Feu d'une somme de 1 299.50 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

## RÉSOLUTION 035.02.2022

---

### **AUTORISATION POUR L'ACQUISITION D'UN DÉTECTEUR DE GAZ, DE FUMÉE ET DE CHALEUR – CASERNE TEMPORAIRE AU 313-A, CHEMIN YAMASKA**

**ATTENDU QU'**une demande de prix a été effectuée pour l'achat d'un détecteur de gaz, de fumée et de chaleur pour la caserne temporaire au 313-A, chemin Yamaska et que cette dépense est prévue au budget 2022;

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à l'analyse de l'offre déposée, le directeur d'incendie recommande l'adjudication du contrat à la firme Protectron Drummond;

**Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'octroyer le contrat pour l'achat d'un détecteur de gaz, de fumée et de chaleur pour la caserne temporaire au 313-A, chemin Yamaska à la compagnie Protectron d'une somme de 1 241.57 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

## RÉSOLUTION 036.02.2022

---

### **ADOPTION DU PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) CONCERNANT LES LOTS 5 155 859 ET 5 155 860 DE LA RUE BECS-CROISÉS;**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de projet particulier est déposée pour les lots 5 155 859 et 5 155 860 du cadastre du Québec pour autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

**CONSIDÉRANT QUE** les terrains font partie de la zone R-29 où seules les résidences unifamiliales jumelées sont autorisées;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit des derniers terrains disponibles pour la construction de jumelée;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est fait dans un souci d'intégration à l'architecture des bâtiments existants;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a examiné cette demande de projet particulier en fonction des critères d'évaluation fixés par le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no 669-21;

**CONSIDÉRANT QUE** la hauteur du bâtiment projetée est supérieure à plus de 35% des bâtiments voisins;

**Sur proposition de Chantal Nault,  
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'autoriser, en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no 669-21, la demande de construction d'une résidence unifamiliale isolée à la condition que la hauteur du bâtiment soit revue à la baisse afin de respecter la hauteur de 35% avec les maisons voisines.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 037.02.2022**

---

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2021-014 AU 360, RUE DES BRUANTS – LOT 6 307 992**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée pour le lot 6 307 993 du cadastre du Québec afin d'autoriser la construction d'un garage d'une hauteur de mur de 6.05 mètres au lieu de 4.5 mètres et une superficie de 112.3 mètres carrés au lieu de 90 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie d'un garage varie selon la dimension du terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** le fait d'accorder la demande occasionnerait un caractère répétitif de ce type de demande;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acceptation de la hauteur s'harmoniserait avec la maison existante;

**CONSIDÉRANT QUE** la hauteur totale du garage serait inférieure à la hauteur de la maison;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu deux commentaires par écrits de la part de citoyens dans le cadre de ladite dérogation mineure 2021-014;

**PAR CES MOTIFS;**

**Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'autoriser la hauteur de 6.05 mètres et **de refuser** la superficie de 112.3 mètres carrés.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 038.02.2022**

---

#### **AUTORISATION À PRÉSENTER ET SIGNER DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2022**

**Sur proposition de Chantal Nault,  
Appuyé de Jean-François Forget,**

**QUE** la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham désigne la personne suivante madame Maude Lauzon, technicienne du service des loisirs, comme personnes autorisées à agir et signer en son nom tous les documents relatifs à tous projets relevant de son service et déposer les demandes d'aide financière pour 2022.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 039.02.2022**

---

#### **RÉSOLUTION D'OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE SON AU TERRAIN BALLE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière de la part de la caisse Desjardins des Chênes, et ce, pour une somme de 2 000 \$ dans le cadre du projet d'installation d'un nouveau système de son au terrain de balle;

**ATTENDU QUE** quatre (4) firmes ont été invitées à déposer une offre de prix et que deux (2) offres ont été reçues soit :

- Sonimec 7 200 \$ plus taxes
- Décibel Audio 6 065.23 \$ plus taxes

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à l'analyse des offres déposées, la technicienne en loisirs recommande l'adjudication du contrat à la firme DécibelAudio;

**Sur proposition de Chantal Nault,  
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'accorder le contrat pour l'achat et l'installation du nouveau système de son au terrain de balle auprès de l'entreprise DécibelAudio pour un montant total de 6 065.23\$ plus les taxes applicables.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 040.02.2022**

---

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT #679-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #585-18 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX**

**Sur proposition de Patrice Boislard,  
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'adopter le règlement # 679-22 modifiant le règlement #585-18 sur le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux et fait partie intégrante de la résolution.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 041.02.2022**

---

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT #680-22 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS #458-12 ET 548-16 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉ-ES MUNICIPAUX**

**Sur proposition de Patrice Boislard,  
Appuyé de Jean-François Forget,**

Il est résolu d'adopter le règlement # 680-22 modifiant les règlements #458-12 et «548-16 sur le code d'éthique et de déontologie des employé-es municipaux et fait partie intégrante de la résolution.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 042.02.2022**

---

#### **ADOPTION D'UNE POLITIQUE AFIN D'ACCORDER UNE PRIME POUR L'AJOUT DE RESPONSABILITÉS D'UN POSTE DE DIRECTION DÉPOURVU TEMPORAIREMENT DE SON TITULAIRE**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire adopter une politique afin d'accorder une prime pour l'ajout de responsabilités d'un poste de direction dépourvu de son titulaire;

**ATTENDU QUE** le comité des ressources humaines devra analyser chaque poste de direction dépourvu temporairement de son titulaire avant de combler celui-ci;

**ATTENDU QU'UN** poste de direction temporairement dépourvu de son titulaire de plus de 21 jours pourra être remplacé de façon intérimaire;

**ATTENDU QU'**une prime doit accompagner l'ajout de responsabilités lorsqu'un poste de direction dépourvu temporairement de son titulaire;

**ATTENDU QUE** ledit poste ne devra pas être pourvu partiellement par une ressource externe;

PAR CES MOTIFS;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,  
Appuyé de Jean-François Forget,**

Il est résolu d'accorder une prime de 8 % du salaire au titulaire pour la durée du remplacement d'un poste de direction dépourvu temporairement de son titulaire, et ce, de façon intérimaire;

QUE le comité des ressources humaines soit autorisé à remplacer un poste de direction dépourvu temporairement de son titulaire;

QUE la prime soit payable à partir de la 22<sup>e</sup> journée.

#### **RÉSOLUTION 043.02.2022**

---

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE CLUB DE L'ÂGE D'OR**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande d'aide financière de la part du Club de l'âge d'or ;

**Sur proposition de Patrice Boislard,  
Appuyé de Jean-François Forget,**

Il est résolu d'octroyer une aide financière de 3 866.53 \$ au Club de l'âge d'or.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 044.02.2022**

---

#### **RÉSOLUTION AFIN DE MANDATER LA FIRME MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS AUX FINS DE REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DEVANT LA COUR MUNICIPALE DE DRUMMONDVILLE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité est membre de la Cour municipale de Drummondville;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit y être représentée par avocat à l'occasion dans le cadre de dossiers découlant de l'émission de constats d'infraction;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de désigner des avocats à ce titre;

**Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Chantal Nault,**

**Il est résolu :**

QUE Morency, société d'avocats soit désignée aux fins de représenter la Municipalité devant la Cour municipale de Drummondville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 045.02.2022**

---

**OCTROI DE CONTRAT POUR L'IMPRESSION DU JOURNAL LE GERMAINOIS – ANNÉE 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham désire obtenir une offre de services pour l'impression du journal Germainois pendant l'année 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) firmes ont été invitées à déposer une offre de prix et que trois (3) offres ont été reçues soit :

- |                            |                   |
|----------------------------|-------------------|
| • Imprimerie Maska inc.    | 1 629 \$/parution |
| • Imprimerie F.L. Chicoine | 2 501 \$/parution |
| • Les Impressions Lego     | 2 579 \$/parution |

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à l'analyse des offres déposées, le directeur général par intérim recommande l'adjudication du contrat à la firme Imprimerie Maska inc.;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,  
Appuyé de Jean-François Forget,**

Il est résolu de confier à la firme Imprimerie Maska Inc .conformément à l'offre déposée en date du 25 janvier 2022 pour l'impression du journal le Germainois pendant l'année 2022.

**VARIA**

**INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS**

Je soussigné, Dany Fournier, secrétaire-trésorier par intérim de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses mentionnées ci-haut, projetées et décrétées de ladite municipalité.

---

Dany Fournier

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celle-ci, renonce à son droit de veto.

---

Nathacha Tessier, mairesse

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**



**Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Chantal St-Martin,**

**QUE** la séance est levée à 20 h 14 heures